

Note et la présente réponse, faisant foi en anglais et en français, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre Note.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN  
*Secrétaire d'État suppléant  
aux Affaires extérieures*

Son Excellence  
Monsieur Joachim Friedrich Ritter,  
Ambassadeur de la République fédérale  
d'Allemagne.

OTTAWA 1968  
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1968  
1050